

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**EXERCICE 2019**

Paris, le 27 juin 2020



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2019

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31/12/19)

Henri BROCHE	Président d'Honneur
Martine BROUSSE	
Yves BURLAT	
Michelle CHARRIERE	
Michel COMBES	Trésorier
Michelle CORNUT	Secrétaire-adjointe
Geneviève DUCHÉ	
Marie-Hélène FRANJOU	Présidente
Jany GUILLOT	Membre d'Honneur
Lucette LEBEAU	
Françoise MARIOTTI	
Cyrille MBIAGA	
Annie RENAUDIN	Secrétaire
Ernestine RONAI	
Marie-France SANTONI-BORNE	
Anne-Marie SIRMAIN	
Jean-Louis SIRVEN	
Judith TRINQUART	

## National

Conseil d'Administration

Bureau

## Siège Social

Hélène de RUGY, Déléguée Générale  
Delphine JARRAUD, Déléguée Générale (entrée le 02/03/2020)  
8,03 ETP

Karine PEYROT, responsable du personnel  
Dominique AVRIL, chef comptable  
Elisabeth BOUCHER, secrétaire de direction  
Denise BIMONT, comptable  
Charles SAMB, gestionnaire de paie (entrée le 03/06/2019)  
Dominique LHUILLERY, Responsable du pôle formation  
Etienne LAURENT, coordinateur Prévention/Formation (sorti le 08/07/2019)  
Juliet CHRISTMANN, chargée de mission (sortie le 31/12/2019)  
Lucie GILL, chargée de mission  
Saadia ZAIM, agent de service

## Local

Comité Territorial du Val d'Oise

Comité Territorial des Hauts-de-Seine

Comité Territorial de Paris

Comité Territorial de Seine-Saint-Denis

Comité Territorial du Rhône

## Colombes

Jean-Christophe TÊTE,  
responsable d'établissement

12,50 ETP

Jean-Marc AUGUIN, Directeur-adjoint  
Thierry MARTEL, chef d'atelier  
Laetitia MORLAIX, cheffe de service  
Educatif (au 01/01/2019)

Atelier Dagobert

Pôle Accueil / Accompagnement  
Pôle Hébergement

## Paris

Jean-Christophe TÊTE,  
responsable d'établissement

29,28 ETP

Jean-Marc AUGUIN, directeur-adjoint  
Frédérique VAN BERCKEL, cheffe de service éducatif  
Véronique PRUVOT, cheffe de service éducatif (au 15/04/2019)

Pôle Accompagnement Social  
Pôle Actions Extérieures

Intermède

## Seine Saint-Denis

Patricia LEGER,  
responsable d'établissement

72,73 ETP

Jean Jacques DELUCHEY, directeur-adjoint  
Hicham SAAD, directeur-adjoint administratif & financier (sorti le 20/02/2020)  
Laure CASANOVA, directrice-adjointe administrative & financière (entrée le 02/06/2020)  
François HALDIMANN, chef de service éducatif (sorti le 18/12/2019)  
Marie PELLIEUX, cheffe de service  
Marie-Line BRINY, cheffe de service éducatif  
Vanessa AVERDY, cheffe de service éducatif  
Mariam DEMBELE, Cheffe de service éducatif (entrée le 03/02/2020)  
Céline BANKOLE, cheffe de service éducatif (entrée le 17/02/2020)

Pôle urgence

Pôle insertion

Pôle logement

## Lyon

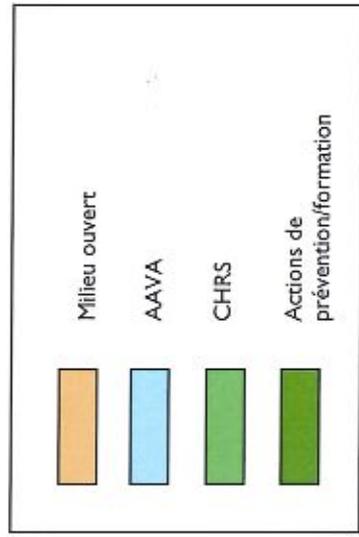
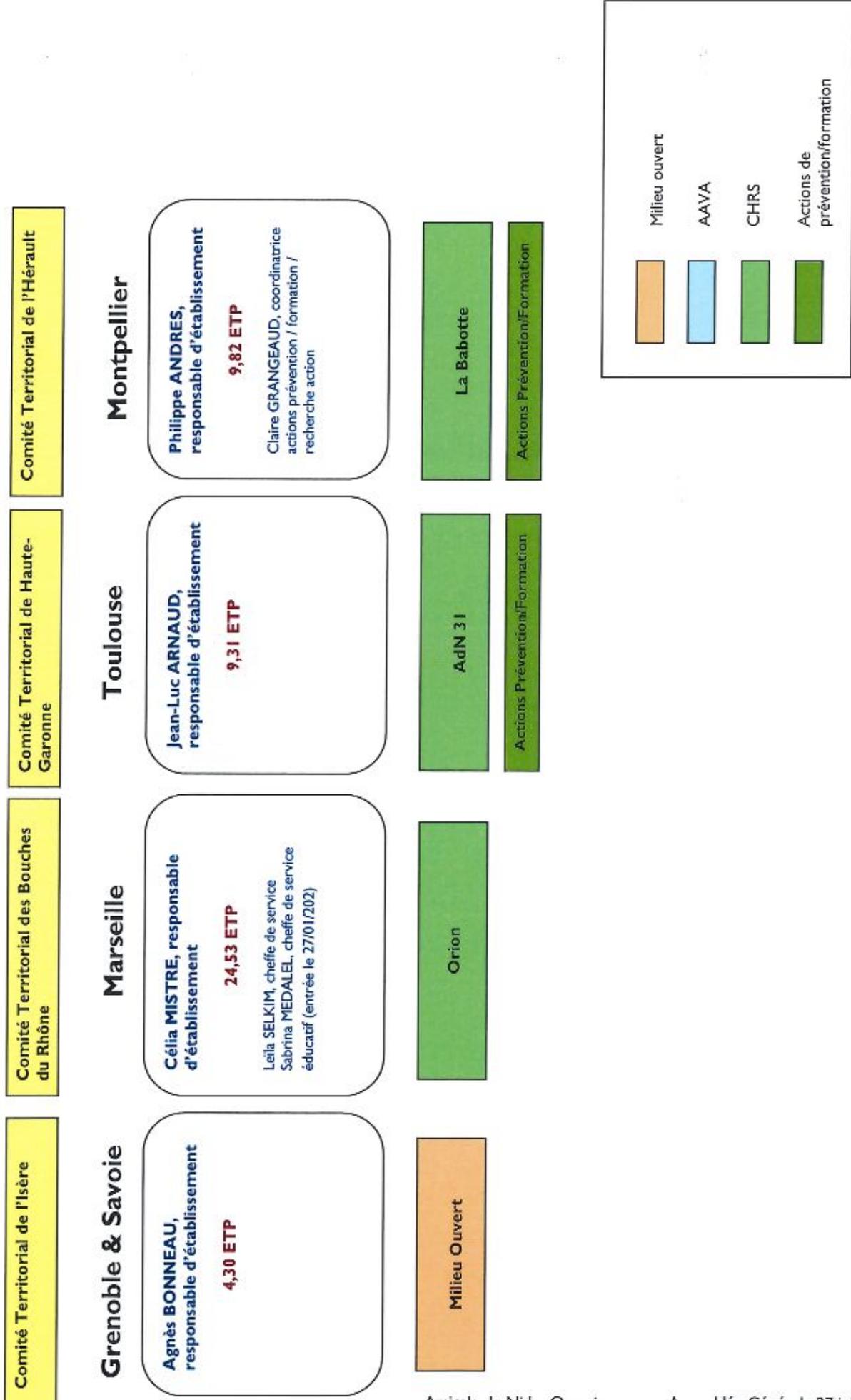
Stéphanie GAUDILLAT  
CAUTELA, responsable  
d'établissement

23,84 ETP

Sébastien RENAUD, responsable de pôles (sorti le 15/11/2019)  
Myosotis COLINEAU, responsable AAVA (entrée le 14/10/2019)  
Sandrine FORTINA, cheffe de service éducatif/responsable de pôles (entrée le 09/03/2020)

« Les Passerelles »  
AdN Pôles :  
Habitat/Insertion, Milieu  
Ouvert, Santé/Juridique

Atelier Malesherbes



**Total : 197,89 ETP REEL sur l'année 2019**



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2019

## SOMMAIRE

<b>RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION – M.H. FRANJOU</b>	p. 3
<b>RAPPORT FINANCIER – M. COMBES</b>	p. 23
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – F. NACCACHE</b>	p. 17
<b>COMPTES ANNUELS AU 31/12/19</b>	p. 22
<b>ANNEXE DES COMPTES ANNUELS</b>	p. 27
<b>RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – F. NACCACHE SUR LES CONVENTIONS</b>	p. 55
<b>LEXIQUE DES ABREVIATIONS</b>	p. 57

10

11

12

13

14

15

## RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION Année 2019

Assemblée Générale du 27 juin 2020

Des activistes aux options contraires à la vision abolitionniste sont toujours là, incitant à regarder la prostitution comme une activité professionnelle, ce qui répond aux vœux des prostitueurs, suggérant que sa reconnaissance comme telle serait protectrice pour les victimes, et banalisant la marchandisation des corps.

Pour preuves, l'attaque de la loi française par 9 associations réglementaristes par une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) à la fin de l'année 2018, ou l'importance donnée à une écrivaine qui, invitée par de nombreux media, n'a cessé de banaliser la prostitution<sup>1</sup>.

Avec d'autres associations abolitionnistes, nous avons vivement protesté auprès du Premier Ministre et de son gouvernement, l'impact de la parole d'Emma Becker nous paraissant particulièrement délétère auprès des jeunes.

En ce qui concerne la défense de la loi, rappelons que notre défense était assurée par la plaidoirie de Me Uzan-Sorano. Nous avons eu la satisfaction d'avoir, le 1<sup>er</sup> février 2019, une réponse claire du Conseil Constitutionnel qui s'est positionné de façon favorable au maintien de l'interdit de l'achat d'actes sexuels. La veille de cette décision un sondage IPSOS de la population française révélait que 74% des Français.es étaient favorables à la loi.

Un mois plus tard, le 8 mars 2019, une tribune co-signée par Jean Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et son homologue suédoise Margot Wallström évoquait « une stratégie commune sur la lutte contre le trafic d'êtres humains et l'exploitation sexuelle en Europe et dans le monde ».

Le premier plan français contre la traite des êtres humains était arrivé à son terme deux ans auparavant et ce n'est qu'en octobre 2019 que le second verra le jour.

Comme on le voit, la prostitution est toujours un sujet abordé par des forces contraires et nous nous devons de rester très attentifs.ves à l'environnement politique tout en ne cédant rien à la recherche d'une qualité de travail. La réactualisation du projet associatif est engagée pour cela.

---

<sup>1</sup> Emma Becker raconte dans son roman « La Maison » comment ayant envie d'écrire sur la prostitution, elle a intégré une maison close à Berlin pendant 2 ans. Son roman après avoir été sélectionné, a reçu en janvier 2019 le prix des étudiant·es de France-Culture/Télérama soutenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

## **L'année a été celle de la réactualisation du projet associatif pour la période 2020 – 2024.**

En confirmant nos valeurs et notre analyse de la prostitution, le Conseil d'Administration a souhaité qu'un travail de réflexion soit engagé en impliquant tous les établissements et avec la participation de personnes accompagnées volontaires, de salarié.es, de bénévoles et d'adhérent.es.

Une pré-commission constituée de membres du Conseil d'Administration et de la déléguée générale<sup>2</sup> avait pour mission de définir la méthode et le cadrage. Ses propositions ont été validées par le CA du 20 octobre 2018 et présentées par la suite aux responsables des établissements pour recueil de leurs observations, validées plus tard elles aussi par le CA.

Une dizaine de thèmes sont à travailler dans les commissions locales composées, dans chaque établissement, de représentant.es des trois grands groupes qui interagissent :

- Les adhérent.es et bénévoles
- Les salarié.es
- Les personnes accompagnées

Ces thèmes sont les suivants :

1. Le consentement et le choix
2. Le bénévolat à l'Amicale du Nid
3. La prostitution des mineur.es
4. La participation des personnes accompagnées
5. La santé
6. Les méthodes d'accompagnement vers la sortie de la prostitution – comment l'AdN peut développer et parfaire son accompagnement
7. La communication/sensibilisation/formation
8. Quels sont nos publics ? Inclure toutes les victimes des violences sexistes et sexuelles ?
9. La multidisciplinarité et le partenariat
10. Quel est l'apport de la pensée féministe dans l'accompagnement des personnes ?

Un comité de coordination national est mis en place, constitué des membres de la pré-commission, des responsables d'établissement et d'un.e salarié.e par établissement, défini.e selon une procédure d'appel à volontariat, sinon désigné.e par le responsable d'établissement. Il n'est pas prévu de personnes accompagnées dans ce comité national, mais elles sont incluses dans les comités locaux.

---

<sup>2</sup> Michelle Cornut, Geneviève Duché, Marie-Hélène Franjou, Lucette Lebeau, Anne-Marie Sirmain, Judith Trinquart et Hélène de Ruyg

Un comité local est mis en place dans chaque établissement comprenant : des membres du CT, le.la responsable d'établissement, un.e salarié.e, et un.e représentant.e des personnes accompagnées.

Trois thématiques sont choisies parmi les 10 points proposés, tout en ayant la possibilité d'en prévoir davantage. Chaque établissement organise ses modalités de travail, ½ journée, 1 journée ou plus par thème. Un compte-rendu écrit des travaux doit être adressé au Comité National.

Tous les établissements ont participé activement à ce travail de réflexion qui a abouti à l'envoi au siège de textes fort intéressants et qui restent à disposition de tous.tes en interne.

Les membres du Conseil d'Administration impliqué.es dans le comité national ont réalisé des synthèses qui ont été validées par le comité national et donc par les responsables d'établissement.

Je remercie ici tous.tes les participant.es à ces travaux, les personnes accompagnées car leur expertise nous a permis de mieux comprendre certaines questions débattues, les salarié.es qui ont apporté leurs observations et leur expérience, les directeur.trices d'établissement qui ont veillé à la bonne organisation des rencontres et à la qualité des travaux, les bénévoles pour leur écoute et leur implication réelle.

Un très grand merci enfin aux membres du CA du comité national pour leur travail de relecture et de synthèse, pour leur reprise des idées-force dans la version nouvelle du projet associatif qui vous a été adressée pour vote après avoir été validée par le CA.

Je ne veux pas oublier la graphiste Floriane Le Roux qui nous permet d'avoir une présentation très accessible du texte dans un très beau document.

***Il convient d'affirmer à nouveau notre détermination à développer encore nos actions au bénéfice des enfants et des jeunes adultes concerné.es par la prostitution.***

La prostitution des enfants et des jeunes majeur.es est un fait préoccupant et l'Amicale du Nid alerte les pouvoirs publics et sensibilise les professionnel.les de la protection de l'enfance de façon continue depuis longtemps.

Ainsi, en 2007, à Montpellier, l'Amicale du Nid dénonçait l'achat d'actes sexuels à de jeunes étudiantes dans la précarité et la banalisation de la prostitution chez les adolescentes, collégiennes et lycéennes.

Depuis lors, l'Amicale du Nid n'a cessé d'alerter sur un phénomène qui ne fait que croître et se diversifier. On se souvient du camion publicitaire qui, fin 2017, faisait le tour des universités

à Paris avec un message d'incitation à la prostitution des étudiantes : « Améliorez votre style de vie, sortez avec un sugar daddy », message renforcé par une photo très suggestive.

Avec le soutien de la Région Ile-de-France, en partenariat avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale et l'aide de Fil Santé Jeunes, nous avons réalisé en 2018 une vidéo pour sensibiliser les adolescent.es : « Je ne suis pas à vendre » Cette action a été ensuite approfondie et donnera lieu en 2020 à une campagne d'information sur Instagram.

En juin 2019 un colloque a été organisé par l'établissement AdN de Seine-Saint-Denis et la Préfecture du département sur ce thème. Il a réuni plus de 500 professionnel.es.

Un autre colloque sur la prostitution des mineur.es a été organisé à Bussy-Saint-Georges en Seine-et-Marne par l'établissement de l'Amicale du Nid de Paris et le bureau d'aide aux victimes de Meaux.

Des réunions de sensibilisation et de formation ont été organisées par ailleurs pour l'Education Nationale et les professionnel.les de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Des actions d'accompagnement des enfants en risque de prostitution sont réalisées en soutien de l'Aide Sociale à l'Enfance dans les Hauts-de-Seine, dans les Bouches du Rhône et à Montpellier et tous les établissements sont régulièrement sollicités par les professionnel.les de la Protection de l'Enfance.

A l'occasion d'une invitation des associations au Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes, l'attention que porte l'Amicale du Nid à ce sujet a été rappelée à Marlène Schiappa et à Adrien Taquet, secrétaire d'Etat en charge de la mise en place de la stratégie pour la protection de l'enfance auprès du ministre des Solidarités et de la Santé. **La lutte contre la prostitution constitue l'un des axes du plan national de lutte contre les violences faites aux enfants.**

Toutes ces actions de lutte contre la prostitution des jeunes et des enfants constituent un axe de travail important que notre association doit conserver et approfondir.

**Des modifications de nos statuts seront présentées en assemblée générale extraordinaire pour rendre plus visible notre engagement sur ce plan.**

**Il en sera de même pour les violences envers les femmes.**

L'Amicale du Nid a été invitée au lancement du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales le 3 septembre 2019. Malheureusement nous n'avons pas ou peu été convié.es par la suite aux différents travaux organisés dans les départements par les préfetures. Les violences masculines faites aux femmes ont pourtant les mêmes racines et il semblait important d'intégrer la prostitution dans la démarche.

L'expérience de l'Amicale du Nid à propos de la prostitution, violence en soi, permet d'envisager l'accompagnement de femmes ayant subi d'autres violences comme les violences conjugales. Cela est démontré avec l'hébergement ouvert à Béziers.

C'est pourquoi nous proposerons que soit inséré dans nos principes le refus de « toutes violences dont les violences physiques, sexuelles et psychologiques ».

### **La communication est un autre thème majeur qu'il nous faut développer :**

- **en interne pour partager les expériences et progresser,**
- **en externe pour faire connaître le vrai visage de la prostitution et le travail fait sur le terrain par les salarié.es de l'Amicale du Nid.**

Pour atteindre ces objectifs, différentes pistes sont explorées : le bulletin interne de l'association à alimenter par les actions locales, la veille des media, l'investissement des réseaux sociaux.

Nous pouvons tous et toutes y contribuer : salarié.es et bénévoles, la parole des personnes accompagnées étant à privilégier.

- Le film « Faire le jour » est un bon exemple de la parole « libérée » des personnes accompagnées. Pour rappel, ce film réalisé par cinq femmes accompagnées par l'équipe de l'établissement des Hauts de Seine et Juliet Christmann, exprime « la solidarité entre les femmes face aux violences masculines subies: excision, mariage forcé, prostitution... ».<sup>3</sup>

Anne Flore Belinga, Bintou Camara, Dominique Sery Dogoré, Gina Sakuaku, Maimouna Gnowin sont réalisatrices, autrices et actrices aux côtés de Zoé Cauwet.

Une belle chanson de Miss Belinga introduit le film : « Force à toi qui souffres, qui connais la violence, la prostitution, femme battue, lève-toi et avance ».

Ce film devra être utilisé largement et je regrette beaucoup de ne pas pouvoir le présenter du fait que notre Assemblée Générale pour cause de pandémie se déroule à distance.

- Il convient de remercier les membres des Comités Territoriaux qui ont organisé des colloques ou participé à des tables rondes : Michel Combes à Lyon, Françoise Mariotti, Geneviève Duché à Montpellier, Judith Trinquart en Seine-et-Marne avec des salarié.es de l'AdN 92. Il est possible que j'en ai oublié et je vous prie de ne pas m'en tenir rigueur si tel est le cas.

---

<sup>3</sup> Ce travail a nécessité 9 mois d'écriture et a été financé par le Fonds Asile Migration Intégration.

- Nos remerciements à Françoise Mariotti, Florence Humbert et Cathy Reulier qui ont conçu un projet sur la communication présenté au CA. Cathy Reulier a par ailleurs commencé une très riche veille des media dont l'ensemble de l'Association pourra bénéficier.
- Pour fêter son 20<sup>e</sup> anniversaire, la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale, a organisé une rencontre le 10 octobre 2019. Nous dirons notre plaisir d'avoir assisté alors à la remise du prix de la délégation aux droits des femmes par Annick Billon, sa présidente, à Ernestine Ronai, membre du Conseil d'Administration de l'Amicale du Nid. Ce prix lui est attribué en reconnaissance de ses investissements multiples au bénéfice des femmes. Nous adressons nos félicitations bien amicales à Ernestine.

### ***A évoquer aussi, les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA).***

Nous avons pu apprécier de longue date le bénéfice de ces structures<sup>4</sup> qui préparent les personnes accompagnées à s'approprier les règles du monde du travail tout en conservant l'appui de l'Amicale du Nid.

**Pour tirer tout le bénéfice de l'AAVA, il est essentiel qu'il fasse corps avec l'établissement, sur le plan géographique comme sur le plan organisationnel.**

A Colombes, un déménagement de l'ensemble est recherché car les locaux ne sont plus tout à fait adaptés.

A Lyon, où l'AAVA était éloigné des locaux administratifs, l'achat tant espéré de locaux neufs ayant pu se faire, l'emménagement est en cours grâce auquel tous les services seront ainsi réunis. C'est une grande victoire et il convient d'en remercier Stéphanie Gaudillat, la directrice de l'établissement et Hélène de Ruggy, notre déléguée générale, dont les déterminations conjointes sont venues à bout de tous les obstacles.

### ***A évoquer encore, les Constitutions de Partie Civile (CPC) engagées par l'Amicale du Nid.***

Elles « permettent de légitimer son action en faisant valoir son expérience dans le domaine qui est le sien et son droit d'intervention en tant qu'association spécialisée dans la lutte contre le système prostitutionnel, les violences faites aux femmes et les violences sexuelles. »

Elles sont aussi une autre forme de soutien aux personnes accompagnées.

L'Amicale du Nid a engagé avec Gwendoline Fizaine, l'une de nos juristes, une CPC dans l'affaire récente traitée en novembre 2019 par le tribunal correctionnel de Lyon qui a

<sup>4</sup> Nous en avons deux actuellement, l'un à Colombes dans les Hauts-de-Seine et l'autre à Lyon.

prononcé des peines à l'encontre des 24 membres, pour la plupart nigériens, du réseau d'exploitation d'une cinquantaine de prostituées entre Lyon, Montpellier et Nîmes.<sup>5</sup>

***Une dernière information a toute son importance puisqu'il s'agit de la formalisation du dialogue de l'employeur avec les salarié.es en conformité avec la loi.***

La préparation de l'installation du Comité Social et Economique en 2019 a débouché sur son installation en janvier 2020. Il fusionne les anciennes instances représentatives du personnel et succède au Comité d'Entreprise.

***Il convient maintenant de dire quelques mots sur le début de l'année 2020, la pandémie au Covid 19 ayant atteint notre pays et bouleversé nos vies.***

La pandémie au Covid 19 a contraint l'ensemble de l'association à repenser ses actions et ses moyens afin d'être la plus efficace possible auprès de notre public, constitué de personnes parmi les plus vulnérables, tout en respectant au mieux les règles de sécurité et d'hygiène.

Des réunions de concertation hebdomadaires entre les responsables de nos différents établissements ont permis le partage des analyses et des solutions les plus adaptées dans le respect des consignes de sécurité, les accueils de jour ont été maintenus autant que c'était possible, les personnes hébergées responsabilisées, les liens avec les personnes accompagnées maintenus par voie téléphonique, d'autres liens établis avec de nouveaux contacts, parfois en présentiel pour des situations exceptionnelles, distributions alimentaires, mises à l'abri...

Il faut saluer le travail de nos salarié.es, des responsables d'établissement et de nos déléguées générales, Hélène de Ruyg jusque fin février 2020 et Delphine Jarraud par la suite, dans un contexte particulièrement difficile et anxiogène.

L'année 2019 a été la dernière année pleine d'Hélène de Ruyg qui a souhaité bénéficier de ses droits à la retraite en 2020. Pendant les quelques années passées à l'Amicale du Nid, la délégation générale d'Hélène a été très appréciée par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Compétence, Diplomatie, Habilité et Détermination ont été les qualités mises en œuvre pour conduire l'Amicale du Nid et sa réorientation au bénéfice de notre public. Mais ces qualités n'auraient pas suffi s'il n'y avait pas eu aussi une volonté politique sous-jacente d'œuvrer pour la reconnaissance des droits des personnes en situation de prostitution

---

<sup>5</sup> Les condamnations ont pu aller jusqu'à 7 ans de prison. Parmi les plus lourdement condamnés pour traite d'êtres humains et proxénétisme aggravé, le pasteur évangélique de 33 ans qui prétendait leur venir en aide au sein de son église montpelliéraine ou encore une Nigérienne en fuite accusée de blanchir l'argent.

et en particulier des femmes. Volonté partagée avec Geneviève Duché pour une alliance réussie.

Il y a trois ans, je succédai à Geneviève et je tiens à te remercier personnellement Hélène pour ton écoute attentive, j'avais encore bien des réponses à trouver à mes questions, je les ai trouvées, les unes après les autres, et j'ai partagé avec plaisir ces trois années passées à tes côtés, notre souci commun ayant été de mener l'association sur le chemin le plus favorable à notre public.

J'ai un très grand regret toutefois aujourd'hui, c'est celui de ne pouvoir exprimer ces paroles qu'au travers d'un écran, aurait-on pu imaginer une telle contrainte il y a seulement quelques mois. Malheureusement, il ne s'agit pas de science-fiction mais bien de la réalité !

J'aurais souhaité, en votre nom à tous.tes apporter quelques fleurs et offrir notre cadeau en l'avançant vers Hélène et c'est impossible !

Toutefois, j'imprimerai sur cette page, nos grands remerciements pour tout le travail réalisé pendant ces années, souvent sans tenir compte ni du temps passé ni des difficultés. Et nos souhaits très sincères que tu vives désormais une autre vie très agréable et comme tu la voudras mais... sans trop nous oublier !

Je vous remercie de votre attention. J'espère que tous et toutes nous traverserons ce temps de pandémie, entre parenthèses, sans trop de difficultés. Continuez à vous protéger, vous et vos proches.

**Pour le Conseil d'Administration  
Marie-Hélène FRANJOU  
Présidente**

# RAPPORT FINANCIER

## Exercice 2019

Assemblée Générale du 27 juin 2020

### I – LES ACTIVITES

Pour l'ensemble de l'Amicale du Nid, le résultat de gestion 2019 présente un excédent de 180 448 € (annexe du bilan note n° 11).

Les CHRS présentent un résultat positif de 138 040 € (120 132 € en 2018).

Le Siège maintenu en excédent pour la quatrième année consécutive à hauteur de 42 708 € (excédent de 2 392 € en 2018), des financements hors CHRS globalement excédentaires à hauteur de + 42 408 €. Cet excédent est principalement dû aux bons résultats des AAVA et au Siège.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Par ailleurs, nous vous informons que les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 risquent d'avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

#### **BOUCHES-DU-RHONE**

Le résultat administratif du CHRS est déficitaire à hauteur de 15 672 € en 2019 contre 7 695 € en 2018.

Les autres activités ont généré un excédent de 3 848 € contre 14 988 € en 2018.

#### **HAUTE-GARONNE**

Le CHRS est excédentaire (+ 24 025 € en 2019) par rapport à un excédent de 2 487 € en 2018. Cela est dû au turn-over de l'équipe. Les autres budgets sont à l'équilibre sur 2019 comme en 2018, notamment le budget prévention formation.

#### **HERAULT**

La situation de cet établissement reste préoccupante : il présente toujours un déficit global de - 17 908 € en 2019 contre - 21 193 € en 2018. (pour rappel cet établissement a connu un déficit à hauteur de 92 734 € en 2016). La qualité des actions conduites est pourtant largement reconnue.

Nous pouvons rester optimistes puisque cet établissement est en développement : ouverture en 2018 d'un centre pour femmes victimes de violence à Béziers, ouverture de la totalité des 10 places d'hébergement d'urgence créées en 2017. Le déficit de gestion du CHRS ressort à - 8 508 en 2019 contre un déficit de - 10 612 € en 2018. Il est dû principalement au fait que la dotation globale de financement est sous dotée et ne permet donc pas de couvrir l'ensemble des charges malgré une gestion rigoureuse de l'établissement.

Les financements des budgets hors CHRS, après un déficit considérable en 2016, à hauteur de - 77 873 € sont en déficit de - 9 400 en 2019 contre - 10 581 € en 2018.

Ces financements s'inscrivent dans un contexte de baisse globale des budgets des collectivités locales.

### **ISERE ET SAVOIE**

L'établissement est en déficit à hauteur de - 9 588 € en 2019 contre un équilibre en 2018. Cet établissement, qui n'a pas de CHRS, est financé principalement par la Délégation aux Droits des Femmes et l'ARS. Une convention pluriannuelle de 3 ans est signée avec l'ARS. La Délégation régionale aux droits des femmes s'est engagée à soutenir l'établissement pour la recherche de financements pérennes mais dans un contexte de baisse globale des budgets des collectivités et des services de l'Etat, l'avenir de cet établissement n'est pas assuré, malgré la large reconnaissance de la qualité des actions conduites.

### **RHONE**

Le CHRS ressort avec un excédent de 36 219 € en 2019 contre un déficit de - 5 381 € en 2018. Cet excédent est principalement lié au turn over des équipes. Un CPOM a été signé fin 2016, stabilisant le financement pour la période 2017-2019

Le budget production est excédentaire en 2019 à hauteur de 10 237 € contre un excédent de - 32 486 € en 2018. Les autres actions sont en excédent de 1 047 € en 2019 contre un déficit de - 5 656 € en 2018.

### **PARIS**

Les comptes du CHRS présentent un excédent de gestion de 84 048 € contre un excédent de 29 252 € en 2018. Ceci est dû à la bonne maîtrise des coûts et au roulement des équipes. Le dépassement des frais de structure continue d'être résorbé par la location d'appartements à la place de nuitées en chambre d'hôtel, malgré la difficulté de capter de nouveaux appartements dans Paris.

Un CPOM, joint avec l'AdN 92, a été signé fin 2017 pour la période 2017 - 2020.

A noter, en 2019, la création de 75 places d'hébergement pour demandeurs.es d'asile et réfugié.es victimes de violences, notamment de prostitution et de traite des êtres humains en partenariat avec COALLIA.

Le résultat d'Intermède est excédentaire à hauteur de 1 411 € contre un excédent de 3 057 € en 2018. Cet excédent est dû notamment aux économies réalisées sur les dépenses de fournitures.

### **HAUTS-DE-SEINE, YVELINES ET VAL-D'OISE**

Le résultat de gestion du CHRS est en excédent de 43 166 € contre un excédent de 51 259 € en 2018. Cela est principalement dû à une sous consommation du groupe II des charges en raison des mouvements conjoncturels de personnel. Le résultat de la production est excédentaire de 22 166 € contre un excédent de 46 234 € en 2018. Comme à Lyon, il est lié aux fluctuations du carnet de commandes.

Un CPOM joint avec l'AdN 75, a été signé fin 2017 pour la période 2017 - 2020.

### **SEINE-SAINT-DENIS**

Globalement l'AdN 93 dégage un déficit de - 70 472 € contre un excédent de 84 310 € en 2018. Le résultat de gestion du CHRS est un déficit de - 56 739 € en 2019 contre un excédent de 24 287 € en 2018. Cela est dû à une coupe budgétaire importante de la part du financeur en 2019. Les autres budgets affichent un léger déficit à hauteur de 13 733 € contre un excédent de 60 023 € en 2018.

Cet établissement poursuit son développement avec l'ouverture en 2019 de la Pension de famille Rosa Parks à Saint Denis le financement en 2019 d'un centre d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences et d'un accueil de jour qui ouvriront en 2020.

### **SIEGE**

Pour la troisième année consécutive le siège est en excédent. Celui de 2019 ressort à 47 201 € contre 7 019 € en 2018.

Cette situation, après des années de déficit, est due en notamment au développement des établissements.

La situation financière a été également améliorée grâce à l'accroissement de financements directs de l'action du Siège et des financements ponctuels d'actions dans le cadre de la mise en place de la loi du 13 avril 2016. La situation reste cependant fragile, dépendante du taux de frais de siège. D'autre part, la charge de travail du Siège repose sur une équipe très réduite.

### **PROJET EUROPEEN : FAMI**

Le projet FAMI ressort avec un déficit de 4 920 € néanmoins la subvention attendue a été évaluée et sera définitive après le contrôle de l'activité réalisée par le financeur.

### **FORMATION**

Les ressources sont constituées de subventions et de quelques ventes directes. Les restructurations des collectivités ont complexifié les relations. Néanmoins, la loi d'avril 2016 a permis à notre service formation d'amplifier ses actions notamment par le biais de subventions de la DRDFE Ile de France, ce qui a eu pour conséquence de pouvoir dégager des excédents depuis 2016 tandis qu'en 2019 les comptes sont à l'équilibre contre un excédent de 10 893 € en 2018.

### **COMPTE ASSOCIATIF**

Ce compte est destiné à financer les frais d'Assemblée Générale et ceux des réunions de Bureau et de Conseil d'Administration. Cette année, il est excédentaire de 1 458 € contre 168 778 € en 2018. En 2017 et 2018 la comptabilisation du CITS avait été réalisée au niveau du compte associatif. Le Conseil d'Administration a pris cette décision car le Crédit d'Impôts sur la Taxe sur les Salaires vise à encourager le développement des activités des organismes du secteur non lucratif et la création d'emploi dans ces structures. Ainsi, pour respecter ces objectifs il a été décidé de comptabiliser la totalité de l'économie générée par le CITS sur l'exercice 2018, comme en 2017, dans nos comptes de gestion propre.

Ces fonds seront affectés au développement et à l'amélioration de l'emploi.

## 11 – STRUCTURE FINANCIERE

La structure financière est saine, avec des indicateurs globalement positifs :

- Un accroissement de 3 864 481 € (+ 24,05 %) du **total du bilan financier**, qui passe à 19 930 059 € en 2019 contre 16 065 578 € en 2018
- Un **fonds de roulement d'investissement** (différence entre les financements stables et le montant des immobilisations) en augmentation de 131 149 € (+ 12.92 %)
- Un **fonds de roulement d'exploitation** (différence entre les financements stables et les actifs stables d'exploitation) en augmentation de 346 703 € (+ 11.58 %). Cette variation est principalement due à l'augmentation des fonds dédiés, à l'augmentation des provisions et à l'augmentation des reports à nouveau déficitaires.
- Le **fonds de roulement net global**, qui est la somme des deux précédents augmente et passe de 4 009 742 € en 2018 à 4 487 408 € soit une augmentation de 11.92 %.
- **Le besoin en fonds de roulement** (différence entre les ressources à court terme, essentiellement les dettes et les besoins à court terme, essentiellement les créances), est en excédent de financement et s'élève à 271 395 € contre 452 304 € en 2018 soit une diminution de 180 909 €. Cette diminution provient principalement d'une augmentation des créances diverses d'exploitation générée par les produits à recevoir notamment les subventions pour l'acquisition des locaux de Lyon et par l'augmentation des produits constatés d'avance.
- **La trésorerie**, positive, s'élève à 4 758 803 € contre 4 461 861 € en 2018 soit une augmentation de (+ 296 942 €).

**LA STRUCTURE FINANCIERE** des comptes de notre association au 31 décembre 2019, reste stable dans l'ensemble par rapport à 2018.

Cette stabilité est la concrétisation des efforts continus de bonne gestion de l'ensemble des établissements et du Siège. Cela témoigne du sens des responsabilités des salarié.es et des bénévoles concerné.es. Que toutes et tous en soient ici remercié.es.

**Pour le Conseil d'Administration**  
**Michel Combes**  
**Trésorier**

BIENS	2017	2018	2019	FINANCEMENTS	2017	2018	2019
<b>Biens stables</b>				<b>Financements stables</b>			
Immobilisations incorporelles nettes	24 174	55 880	96 287	Apports ou fonds associés	1 815 929	1 815 929	1 815 929
Immobilisations corporelles brutes				Réserves des plus values nettes (1)			
- Terrains	288 457	288 457	349 091	Excédents affectés à l'investissement	827 666	849 096	868 591
- Constructions	4 731 537	4 768 219	7 021 999	Subventions d'investissements	761 782	793 708	1 761 177
- Installations techniques, matériels et outillages	335 193	339 337	404 792	Réserve de compensation des charges d'amortissement			
- Autres immobilisations corporelles	2 839 967	3 002 636	3 201 255	Provisions pour renouvellement des immobilisations	189 750	176 255	175 736
Immobilisations en cours	3 251	2 171	1 967	Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actifs	733 376	739 588	751 547
Immobilisations financières	2 134	2 320	2 320	Emprunts et dettes financières	1 440 731	1 348 457	2 524 924
Amortissements comptables excédentaires différés (2)				Dépôts et cautionnements reçus			
Charges à répartir				Amortissements des immobilisations			
Autres	154 376	162 786	165 212	- Constructions	2 368 926	2 550 222	2 739 678
Comptes de liaison investissement				- Installations, matériels et outillages techniques	307 654	302 771	309 425
				- Autres immobilisations corporelles	2 017 595	2 133 779	2 260 544
				Autres (3)	-1 231 066	-1 072 899	-818 382
				Comptes de liaison investissement			
<b>TOTAL II</b>	<b>8 379 090</b>	<b>8 621 807</b>	<b>11 242 923</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>9 232 344</b>	<b>9 636 906</b>	<b>12 389 169</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (II-III)</b>				<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>853 254</b>	<b>1 015 098</b>	<b>1 146 247</b>
<b>Actifs stables d'exploitation</b>				<b>Financements stables d'exploitation</b>			
Report à nouveau déficitaire (4)	841 433	908 688	990 207	Excédent et provisions affectés à la couverture de déficits	584 893	584 893	581 893
Résultat déficitaire (4)				Réserves de compensation des déficits	269 169	312 171	350 555
				Résultat excédentaire (4)	18 754	301 092	104 370
				Report à nouveau excédentaire affecté à : (4)	687 623	673 717	743 115
				- réduction des charges d'exploitation			
Droits acquis par les salariés non provisionnés (5)	82 742	97 840	83 110	- financement de mesures d'exploitation			
				Provisions pour risques et charges	1 599 530	1 651 285	1 942 281
Autres créances art 35	271 370	271 370	271 370	Fonds dédiés	698 703	749 197	960 632
Comptes de liaison trésorerie (stable)				Autres			
				Comptes de liaison trésorerie (stable)			
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 195 545</b>	<b>1 277 898</b>	<b>1 344 687</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>3 858 672</b>	<b>4 272 356</b>	<b>4 685 848</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)</b>				<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 663 127</b>	<b>2 994 458</b>	<b>3 341 161</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF</b>				<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF</b>	<b>3 516 381</b>	<b>4 009 556</b>	<b>4 487 408</b>
<b>Valeurs d'exploitation</b>				<b>Dettes d'exploitation</b>			
Stocks				Avances reçues			
Avances et acomptes versés	10 298	30	22 077	Fournisseurs d'exploitation	261 363	244 081	342 683
Organismes payeurs, usagers	163 590	192 116	152 717	Dettes sociales	1 577 249	1 677 371	1 672 291
				Dettes fiscales			59 178
Créances diverses d'exploitation	824 949	1 087 479	1 834 548	Dettes diverses d'exploitation	8 200	8 086	872
Créances irrécouvrables en non-valeur (6)				Dépréciation des stocks et créances	12 136	1 300	6 540
Charges constatées d'avance	90 051	84 086	64 189	Produits constatés d'avance	137 541	156 313	669 738
				Ressources à reverser à l'acte sociale			
Dépenses pour congés payés (7)	107 640	178 071	185 904	Fonds déposés par les résidents			
Autres	161 636	161 636	323 655	Autres	91 113	68 571	103 183
Comptes de liaison exploitation				Comptes de liaison exploitation			
<b>TOTAL VI</b>	<b>1 358 163</b>	<b>1 703 418</b>	<b>2 583 090</b>	<b>TOTAL V</b>	<b>2 087 603</b>	<b>2 155 722</b>	<b>2 854 485</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)</b>				<b>EXCEDENT DE FINANC. D'EXPLOITATION</b>	<b>729 439</b>	<b>452 304</b>	<b>271 395</b>
<b>Liquidités</b>				<b>Financements à court terme</b>			
Valeurs mobilières de placement	2 278 917	2 601 702	1 107 139	Fournisseurs d'immobilisations			
Disponibilités	1 458 137	1 351 353	3 142 821	Fonds des majeurs protégés			
				Concours bancaires courants			
				Ligne de trésorerie			
Autres (sanctions)	509 400	509 400	509 400	Intérêts courus non éclus	632	595	557
Comptes de liaison trésorerie				Autres			
				Comptes de liaison trésorerie			
<b>TOTAL VIII</b>	<b>4 246 453</b>	<b>4 462 455</b>	<b>4 759 359</b>	<b>TOTAL VII</b>	<b>632</b>	<b>595</b>	<b>557</b>
<b>TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)</b>	<b>4 245 821</b>	<b>4 461 861</b>	<b>4 758 803</b>	<b>TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)</b>			
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	<b>15 179 251</b>	<b>16 065 578</b>	<b>19 930 059</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	<b>15 179 251</b>	<b>16 065 578</b>	<b>19 930 059</b>
(1) Concerne les établissements publics: compte 1064.							
(2) Compte 1161.							
(3) Exemple: résultats non contrôlés ou non affectés par tiers financeurs.							
(4) Sous contrôle de tiers financeurs.							
(5) Compte 1162: compte épargne-temps (CET), provisions pour départ à la retraite non provisionnées en application du 3° de l'article R. 314-45 du code de faction sociale et des familles.							
(6) Concerne les établissements publics.							
(7) Compte 1162, concerne les établissements privés.							



**Association AMICALE DU NID**  
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine  
(J.O. 16/03/1987)

21 Rue Château d'eau  
75010 - PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

**Association AMICALE DU NID**  
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine  
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau  
75010 - PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMICALE DU NID relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant des faits à relier à l'épidémie de COVID-19, dans la note N°1 « 4. Evénements postérieurs à la clôture ».

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le Samedi 6 juin 2020.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention

des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 16 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes  
**LEO JEGARD & ASSOCIES**

Représenté par,

Signé électroniquement par  
CONNECTIVE NV - CONNECTIVE  
ESIGNATURES de la part de Franck  
NACCACHE

(f.naccache@jegardcreatis.com)

Date : 16/06/2020 16:25:27

Signé avec le code à usage unique  
: 312605

Jégard Créatis  
**Franck NACCACHE**  
Associé

## BILAN COMPTABLE AU 31/12/2019

## ACTIF

Libellé	Montant brut 31/12/2019	Amort. et prov. 31/12/2019	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement	149 105	78 943	70 163	34 033
Autres immobilisations incorporelles	101 277	75 153	26 124	21 848
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains	349 091		349 091	288 457
Constructions	7 021 999	2 739 678	4 282 321	2 217 997
Installations techniques, matériels et outillage	404 792	309 425	95 367	36 566
Autres immobilisations corporelles	3 201 255	2 260 544	940 710	868 857
Immobilisations corporelles en cours	1 967		1 967	2 171
<b>Immobilisations Financières :</b>				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 134		2 134	2 134
Prêts	323 655		323 655	161 636
Autres immobilisations financières	674 798		674 798	672 372
<b>TOTAL I</b>	<b>12 230 073</b>	<b>5 463 742</b>	<b>6 766 331</b>	<b>4 306 071</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits Intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>			<b>0</b>	<b>30</b>
<b>Créances (1) :</b>				
Créances redevables et comptes rattachés (2)	423 215	6 540	416 675	462 186
Autres créances	1 856 624		1 856 624	1 087 479
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>1 107 139</b>		<b>1 107 139</b>	<b>2 601 702</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>3 142 821</b>		<b>3 142 821</b>	<b>1 351 353</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>64 189</b>		<b>64 189</b>	<b>84 086</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>6 593 988</b>	<b>6 540</b>	<b>6 587 448</b>	<b>5 586 837</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices III</b>				
<b>Primes de remboursement des obligations IV</b>				
<b>Ecart de conversion (actif) V</b>				
<b>TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V)</b>	<b>18 824 062</b>	<b>5 470 282</b>	<b>13 353 779</b>	<b>9 892 908</b>
(1) Dont à moins d'un an : 2 008 470 Dont à plus d'un an : 271 370				
(2) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

## BILAN COMPTABLE AU 31/12/2019

## PASSIF

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 273 246	1 273 246
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	868 591	849 096
Réserves de compensation	350 555	312 171
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	492 929	492 929
Autres réserves	542 683	542 683
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-510 369	-757 867
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux fins	-302 749	-283 082
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-252 355	-266 920
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-269 014	-275 910
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	104 370	301 092
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 761 177	793 708
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement	91 964	91 964
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	175 736	176 255
Réserves des plus-values nettes d'actif	751 547	739 588
Droit des propriétaires		
<b>TOTAL I</b>	<b>5 078 311</b>	<b>3 988 952</b>
Provisions pour risques	614 424	584 197
Provisions pour charges	1 327 857	1 067 088
Fonds dédiés	960 632	749 197
<b>TOTAL II</b>	<b>2 902 914</b>	<b>2 400 482</b>
<b>DETTES (3)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 525 481	1 349 052
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	342 683	244 081
Dettes sociales et fiscales	1 731 469	1 677 371
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	103 183	76 658
Produits constatés d'avance	669 738	156 313
<b>TOTAL III</b>	<b>5 372 554</b>	<b>3 503 474</b>
Ecart de conversion (passif)		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>13 353 779</b>	<b>9 892 908</b>
(1) Dont compte 1201 : et compte 1291:		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : .....		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an : 342 683		
(5) Dont fonds des majeurs protégés : .....		

**Amicale du Nid**
**COMPTE DE RESULTAT - Période du 01/01/2019 au 31/12/2019**

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>CHARGES</b>		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	816 560	704 782
Services extérieurs et autres	3 055 898	2 716 074
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	837 324	613 574
- autres	68 571	64 496
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	6 032 438	5 807 746
- charges sociales	2 319 448	2 519 446
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	448 601	418 814
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	5 240	1 300
- pour risques et charges d'exploitation	407 774	242 805
Autres charges	309 403	340 200
<b>TOTAL I</b>	<b>14 301 257</b>	<b>13 429 237</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	37 739	41 350
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II</b>	<b>37 739</b>	<b>41 350</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	94	893
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	3 422	1 945
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées : réserve de trésorerie		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	11 959	6 300
Engagements à réaliser sur ressources affectées	867 842	610 625
Impôts sur les sociétés		
<b>TOTAL III</b>	<b>883 317</b>	<b>619 762</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>15 222 312</b>	<b>14 090 349</b>
<b>RESULTAT CREDITEUR = Excédent</b>	<b>104 370</b>	<b>301 092</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>15 326 682</b>	<b>14 391 441</b>

## Amicale du Nid

### COMPTE DE RESULTAT - Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services		
- divers	609 669	662 522
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	7 769 663	7 701 589
Subventions d'exploitations et participations	5 373 199	4 614 078
Reprises sur amortissements et provisions	102 047	166 031
Transferts de charges	25 628	17 062
Autres produits	667 692	564 265
<b>TOTAL I</b>	<b>14 547 899</b>	<b>13 725 547</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits	4 388	4 690
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 585	4 430
<b>TOTAL II</b>	<b>9 973</b>	<b>9 120</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	103 235	83 060
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées renouvellement d'immobilisation	80 351	
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		88
- reprises sur autres provisions	9 170	13 496
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	576 055	560 131
Transferts de charges		
<b>TOTAL III</b>	<b>768 811</b>	<b>656 775</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>15 326 682</b>	<b>14 391 441</b>
<b>RESULTAT DEBITEUR = Déficit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>15 326 682</b>	<b>14 391 441</b>



# **ANNEXE COMPTES ANNUELS**



**Association AMICALE DU NID**  
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine  
(JO 21/09/1946)

Siège social : 21 Rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

**ANNEXE**

Aux comptes annuels clos le 31 décembre 2019, sont caractérisés par les données suivantes :

▪ Total bilan	13 353 779 €
▪ Total compte de résultat :	
. Total des charges	15 222 312 €
. Total des produits	15 326 682 €
▪ Résultat de l'exercice (Excédent)	104 370 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration du 06 Juin 2020.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'Association.

Note n° 1                      Règles et méthodes comptables.

**NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN**

**NOTES SUR L'ACTIF**

Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Tableau des dépréciations
Note n° 5	Etats des créances

**NOTES SUR LE PASSIF**

Note n° 6	Etat des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds propres
Note n° 8	Tableau explicatif du report à nouveau

Note n° 9	Tableau explicatif du résultat sous contrôle de tiers financeurs
Note n° 10	Tableau explicatif du résultat de l'exercice
Note n° 11	Proposition d'affectation des résultats
Note n° 12	Tableau comparatif des résultats 2017 - 2018
Note n° 13	Tableau des provisions affectées aux investissements réalisés
Note n° 14	Tableau des provisions pour risques et charges
Note n° 14 bis	Tableau des provisions pour créances douteuses
Note n° 15	Tableau de suivi des fonds dédiés

#### **AUTRES INFORMATIONS**

Note n° 16	Charges à payer
Note n° 17	Charges constatées d'avance
Note n° 18	Produits constatés d'avance
Note n° 19	Produits à recevoir

#### **NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

Note n° 20	Détail des produits d'exploitation
Note n° 21	Charges et produits exceptionnels

#### **AUTRES INFORMATIONS**

Note n° 22	Engagements financiers
Note n° 23	Effectif
Note n° 24	Informations sur les rémunérations des dirigeants
Note n° 25	Droit Individuel de Formation / Compte Personnel de formation

### **NOTE N°1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **I. PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des services.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n°2014-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- De l'Instruction n° DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés et aux organismes gestionnaires ;
- De l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

## **2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES**

Des contraintes particulières sont imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations. Pour tenir compte de ces contraintes, il est dérogé aux règles suivantes :

- Certaines provisions pour risques et charges sous contrôle des autorités de tarification ne représentent pas des passifs tels qu'ils sont définis dans le règlement du CRC 2000-06.

## **3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES**

Il a été fait application de méthodes comptables identiques à celles de l'exercice précédent.

## **4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :**

- Finalisation et restitution des diagnostics territoriaux en Bretagne, mais aussi dans le Maine-et-Loire et le Pas-de-Calais, et commencement du diagnostic dans le Val d'Oise.
- Ouverture, en partenariat avec l'Association COALLIA, de 25 places de CPH et 50 places d'HUDA spécialisées pour demandeur.euses d'asile et réfugié.es victimes de violences, notamment de prostitution et de traite des êtres humains, dont l'ADN 75 assure l'accompagnement social.
- Avec des financements octroyés dès fin 2018, ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence de 20 places à Béziers destiné à des femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales.
- Acquisition de nouveaux locaux pour l'ADN 69 situé 23 rue Saint Jean de Dieu dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon,

- Financement d'un nouvel accueil de jour et de 41 places d'urgence pour femmes victimes de violence à la Courneuve à l'AdN 93, avec ouverture en 2020.
- Poursuite et fin du projet financé par les fonds européens FAMI.
- Accompagnement de 158 personnes dans des parcours de sortie de prostitution créés par la loi du 13 avril 2016.

## **5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :**

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 risquent d'avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

## **6. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :**

### **A - AGREGATION DES COMPTES ANNUELS**

L'Association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre, un siège (service commun), une activité propre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'Association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de Siège.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de l'Association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

### **B - IMMOBILISATION INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les frais d'établissement sont immobilisés

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 3 ans.

### **C - IMMOBILISATION CORPORELLES**

#### **1/ Immobilisations corporelles immeubles :**

Elles ont fait l'objet d'une décomposition suivant les directives des nouveaux règlements pour les bâtiments acquis à compter du 01/01/2005.

#### **2/ Immobilisations corporelles meubles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'application des règlements n'a pas apporté de modifications dans la présentation de ces comptes.

### **D - LES AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION ONT ETE PRATIQUES SUIVANT LE MODE LINEAIRE SUR LA VALEUR D'ACQUISITION DES BIENS**

Cette méthode a été jugée opportune sans qu'il soit nécessaire de retenir une valeur de cession.

Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- |                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| ▪ Matériel de transport        | 5 et 8 ans      |
| ▪ Mobilier, matériel           | 5 et 10 ans     |
| ▪ Matériel de bureau           | 3 - 5 et 10 ans |
| ▪ Matériel informatique        | 3 - 4 et 5 ans  |
| ▪ Agencements et installations | 5 et 10 ans     |

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service de l'élément d'actif à amortir selon la règle du prorata temporis.

### **E - IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont constituées par :

- Des dépôts et cautions
- Un compte titres constitué de fonds communs de placement (FCP) pour faire face à la dette relative au compte épargne-temps (CET). L'association n'a pas la libre disponibilité de ces sommes, qui ne peuvent être « débloquées » que lorsque les salariés font valoir leurs droits au paiement des jours de CET dans les cas limitativement prévus selon l'accord d'entreprise signé le 22/12/1999.

- Des nantissements de fonds pour garantir les prêts souscrits auprès de la banque Société Générale.
- les autres immobilisations financières sont constituées de parts A et B du Crédit coopératif.

#### **F - CREANCES ET DETTES**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

#### **G - DISPONIBILITES**

L'Association a souscrit une convention de fusion de ses comptes bancaires auprès du Crédit Coopératif.

#### **H - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les placements sont constitués d'un livret A, d'un compte sur livret institutionnel et de deux livrets associatifs produisant des intérêts financiers comptabilisés en fin d'exercice. Les placements du compte sur livret institutionnel sont disponibles après un préavis de mobilisation de 32 jours.

#### **I - RESERVES**

L'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées, comptabilisés en réserve est conforme aux décisions des autorités de contrôle.

#### **J - REPORT A NOUVEAU**

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'Association.

Les résultats des activités dont le financement est assuré par des tiers financeurs sont isolés au passif du bilan dans la rubrique « résultats sous contrôle de tiers financeurs ».

Un tableau en annexe donne le détail du report à nouveau. (Notes n°8 et 9)

#### **K - PROVISIONS REGLEMENTEES**

Les provisions réglementées sont constituées en vertu de dispositions réglementaires qui sont les suivants :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R.314-48 du CASF)
- Renouvellement des immobilisations (article D.314-206 du CASF)
- Réserves des plus-values nettes d'actifs (articles R.314-81 et R314-95 du CASF)

#### **L - PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

L'engagement est calculé pour les salariés de plus de 55 ans avec un départ probable entre 60 ans et 62 ans.

Le total de l'engagement pour la période 2019 – 2023 est de 572 729 euros.

La provision enregistrée dans les comptes est constituée progressivement sur une période de 6 ans, jusqu'au départ du salarié.

Au 31/12/2019, sur cette période, la provision engagée s'élève à 456 042 €, la partie financée à 384 827 € sous réserve de l'arrêté des comptes administratifs 2018 et 2019 et la partie non financée à 71 215 € (compte 116300).

#### **M - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions.

Les provisions contrôlées par les financeurs au compte de Résultat sont conservées au bilan jusqu'à leur utilisation. Dans certains cas elles peuvent avoir un aspect dérogatoire au règlement CRC 2000-06.

#### **N - DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER**

La provision pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes, sous réserve de l'approbation par les financeurs.

#### **O - ENGAGEMENTS A REALISER SUR FONDS DEDIES**

Les fonds dédiés, mis en place par le règlement CRC n°99-01, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

#### **P – EMPRUNTS**

Les emprunts sont comptabilisés pour leur valeur brute (montant en capital).

#### **Q - ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Les éléments mentionnés sont ceux qui ont été identifiés.

#### **R – ENGAGEMENT HORS BILAN – CREANCES ET DETTES ASSORTIES DE GARANTIES**

- Nantissement parts capital Crédit Coopératif

AdN 13 :	471 €
AdN 34 :	2 821 €
AdN 69 :	2 013 €
AdN 92 :	4 270 €
AdN 93 :	4 285 €
CA :	930 €
Total :	14 790 €

- AdN 31 – Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'acquisition des nouveaux locaux.  
Montant : 74 400 €
- AdN 69 - Caution solidaire de la commune de Lyon sur prêt n° 06019040  
Montant : 100 000

- Une hypothèque a été souscrite en 2019 pour garantir le prêt souscrit pour l'achat des locaux.
- AdN 13 - Caution amortissable sur prêt n° 04036570  
Montant au 31/12/2019 : 26 711 €
- Compte associatif – Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'aménagement de la pension de famille de l'Amicale du Nid 93 qui a ouvert en 2018.  
Montant : 130 000 €

## **7. COMPTE DE RESULTAT**

Les comptes de résultat des activités soumises à approbation ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

### • Honoraires

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 42 108 € (article R 123-198 du code de commerce)

Rappel : Les personnes morales visées sont celles qui dépassent deux des trois seuils suivants :

Total du bilan supérieur à 3.650.000 €

Chiffre d'affaires supérieur à 7.300.000 €

Effectif moyen des salariés permanents supérieur à 50

La subvention du FAMI présente dans les comptes 2019 est une évaluation du montant attendu en fonction de l'activité réalisée mais ne sera définitive qu'après contrôle des comptes par le financeur.

## **8. PRINCIPE DE GLOBALISATION**

Les comptes sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque établissement.

Les principes d'élimination sont les suivants :

⇒ Au bilan :

- élimination des comptes inter établissements.

⇒ Au compte de résultat :

- élimination des frais de siège,
- élimination des salaires, charges sociales et dépenses de fonctionnement transférés.

# ANNEXES

**NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN**

**NOTES SUR L'ACTIF**

**Note n° 2 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>Valeur brute début exercice</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>Virements poste à poste</b>	<b>Valeur brute fin exercice</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement	92 827	57 703	1 425		149 105
Autres immobilisations incorporelles	89 121	12 156			101 277
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>181 948</b>	<b>69 859</b>	<b>1 425</b>	<b>0</b>	<b>250 382</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	288 457	60 634			349 091
Constructions	4 768 219	2 253 780			7 021 999
Installations techniques, matériel et outillage	339 337	72 788	7 333		404 792
Installations générales, aménagements divers	1 316 583	89 386	4 197		1 401 771
Matériel de transport	391 798	60 621	29 095		423 324
Mobilier matériel de bureau et informatique	872 017	135 763	36 521		971 259
Mobilier matériel d'hébergement	422 239	5 212	22 551		404 901
	3 002 636	290 982	92 364	0	3 201 255
Autres					
Immobilisations corporelles en cours	2 171	1 967	2 171		1 967
Avances et acomptes	0				0
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>8 400 820</b>	<b>2 680 151</b>	<b>101 867</b>	<b>0</b>	<b>10 979 104</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Autres titres immobilisés	2 134				2 134
Placements CET	161 636	162 019			323 655
Prêts et autres immobilisations financières	672 372	4 482	2 056		674 798
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>836 143</b>	<b>166 501</b>	<b>2 056</b>	<b>0</b>	<b>1 000 588</b>
<b>TOTAL ( I+II+III )</b>	<b>9 418 911</b>	<b>2 916 511</b>	<b>105 348</b>	<b>0</b>	<b>12 230 073</b>

**Note n° 3 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

Immobilisations	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virements de poste à poste	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	58 794	21 573	1 425		78 942
Autres immobilisations incorporelles	67 273	7 879			75 153
<b>TOTAL (I)</b>	<b>126 069</b>	<b>29 453</b>	<b>1 425</b>		<b>154 095</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions	2 550 222	189 455			2 739 677
Installations techniques, matériel et outillage	302 771	13 987	7 333		309 425
Installations générales, aménagements divers	762 145	84 811	4 197		842 759
Matériel de transport	300 960	35 812	27 349		309 423
Mobilier matériel de bureau	714 579	74 195	34 845		753 929
Mobilier matériel d'hébergement	356 095	20 888	22 551		354 433
	2 133 780	215 706	88 941		2 260 544
Autres immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 986 773</b>	<b>419 149</b>	<b>96 274</b>		<b>5 309 646</b>
<b>TOTAL (I+II)</b>	<b>5 112 840</b>	<b>448 601</b>	<b>97 699</b>		<b>5 463 742</b>

**Note n° 4 - TABLEAU DES DEPRECIATIONS**

Nature des dépréciations	Montant début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Sur immobilisations :				
- incorporelles				
- corporelles				
- financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	1 300	5 240		6 540
Autres dépréciations				
<b>TOTAL</b>	<b>1 300</b>	<b>5 240</b>		<b>6 540</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		5 240		
- financière				
- exceptionnelle				

**Note n° 5 - ETAT DES CREANCES**

Créances		Montant brut 2018	Montant brut 2019	Degré de liquidité de l'actif	
				à un an au plus	à plus d'un an
<b>De l'actif immobilisé</b>	Autres titres immobilisés	2134	2 134		2 134
	Prêts ( 1 )	161 636	323 655		323 655
	Autres Immobilisations financières	672 372	674 798		674 798
<b>l'actif circulant</b>	Avances et acomptes versés sur commandes	30			
	Créances art. 35 Usagers et comptes rattachés	271 370 192 116	271 370 151 845		271 370
		463 486	423 215	151 845	271 370
	Autres créances diverses Produits à recevoir ( voir note n° 19)	200 797 886 682	127 172 1 729 453	127 172 1 729 453	
		1 087 479	1 856 624	1 856 624	
	Charges constatées d'avance	84 086	64 189	64 189	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 471 223</b>	<b>3 344 616</b>	<b>2 072 658</b>	<b>1 271 958</b>
	( 1 ) Montant :				
	- Prêts accordés en cours d'exercice				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				

**Note n° 6 - ETAT DES DETTES**

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 525 481	172 933	586 612	1 765 936
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	342 683	342 683		
Dettes fiscales et sociales	1 731 469	1 731 469		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dépôts des hébergés				
Autres dettes	103 183	103 183		
Produits constatés d'avance	669 738	669 738		
<b>TOTAL</b>	<b>5 372 554</b>	<b>3 020 006</b>	<b>586 612</b>	<b>1 765 936</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	123 533			

## NOTES SUR LE PASSIF

## Note n° 7 - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Nature des fonds propres	Montant début d'exercice	Affectation des résultats et retraitements	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 273 246</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 273 246</b>
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>					
Apports sans droit de reprise	128 092				128 092
Subventions d'investissement biens renouvelables	1 122 864				1 122 864
Ecart de réévaluation	22 290				22 290
<b>Réserves</b>	<b>2 196 880</b>	<b>0</b>	<b>57 879</b>	<b>0</b>	<b>2 254 759</b>
Statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves réglementées :					
- Investissement	849 097		19 495		868 591
- Compensation	312 171		38 384		350 555
- Couverture du besoin en fonds de roulement	492 929				492 929
Autres réserves	542 683				542 683
Report à nouveau (voir note 8)	-1 040 950	247 498		-19 667	-813 119
Résultat de l'exercice (voir note 9 et 10)	301 092	-301 092	104 370		104 370
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>-542 830</b>	<b>53 594</b>	<b>146 970</b>	<b>-179 103</b>	<b>-521 369</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>					
- Apports avec droit de reprise					
- Legs et donation					
- Résultats sous contrôle des financeurs (Note n° 9)	-266 920	53 594	121 559	-160 589	-252 355
- Dépenses non opposables aux financeurs (Note n° 9)	-275 910		25 411	-18 515	-269 014
<b>Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables</b>	<b>793 708</b>		<b>1 152 162</b>	<b>-184 692</b>	<b>1 761 177</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>1 007 805</b>	<b>0</b>	<b>20 610</b>	<b>-9 170</b>	<b>1 019 246</b>
- Provisions destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement (Réserve de trésorerie)	91 964				91 964
- Provisions pour renouvellement des Immob.(Note 13)	176 255		8 651	-9 170	175 736
- Amortissements dérogatoires					
- Différences sur réalisations d'éléments d'actif	739 588		11 959		751 547
- Autres provisions réglementées					
<b>Immobilisations grevées de droits (Commodat)</b>					
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>3 988 952</b>	<b>0</b>	<b>1 481 991</b>	<b>-392 632</b>	<b>5 078 309</b>

Retraitement des provisions retraites	
Retraitement des provisions pour autres charges	
	0

**Note n° 8 - TABLEAU EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU**

Nature du report à nouveau	Montant début exercice	Retraitement	Montant fin exercice
- Reports à nouveau débiteurs (119) Activités hors CHRS	-1 169 624		-1 169 624
- Report à nouveau gestion libre	405 735	247 498	653 233
- Excédents affectés à la réduction des charges	6 021		6 021
	-757 867	247 498	-510 369
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R.314-52 du CASF CHRS	-283 082	-19 667	-302 749
<b>TOTAL</b>	<b>-1 040 950</b>	<b>227 831</b>	<b>-813 119</b>

**Note n° 9 - TABLEAU DES RESULTATS SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS**

Nature des résultats sous contrôle de tiers financeurs	Montant début exercice	Retraitement	Montant fin exercice
Report à nouveau des résultats soumis à l'approbation de l'autorité de tarification (CHRS)	6 968	-4 624	2 344
Report à nouveau des résultats activités contrôlées (Activités hors CHRS)	-113 697	12 170	-101 527
Report à nouveau des résultats du Siège	-309 010	7 019	-301 991
Excédents affectés au financement de mes.d'exploitation	148 820		148 820
<b>Dépenses non opposables (116) :</b>	<b>-266 920</b>	<b>14 565</b>	<b>-252 354</b>
- Dépenses pour congés à payer	-178 071	-7 834	-185 904
- Autres droits acquis par les salariés	-97 840	14 730	-83 110
	-275 910	6 896	-269 014
<b>TOTAL</b>	<b>-542 830</b>	<b>21 461</b>	<b>-521 368</b>

**Note n° 10 - TABLEAU EXPLICATIF DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Nature du résultat	Débiteurs	Créditeurs	Total
Résultats soumis à l'approbation de l'autorité de tarification (CHRS)	-84 849	208 836	123 987
Siège (service commun)		42 708	42 708
Résultats des activités contrôlées (Activités hors CHRS)	-97 234	1 047	-96 186
Résultats des activités en gestion libre		33 861	33 861
<b>TOTAL</b>	<b>-182 083</b>	<b>286 452</b>	<b>104 370</b>

Note n° 11 - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Etablissements	Résultats comptables	Résultats antérieurs à affecter	Résultats de gestion	Dépenses inopposables-Dettes congés payés	Résultats administratifs à affecter	Affectation en Réserves			Propositions d'affectation								
						Excédent Investissement	Excédent Couverture BFR	Compen-sation Déficits	Compen-sation Charges d'amortissement	Excédent réduction charges exploitation	Excédent finance ment mesures exploi-tation	Reports à nouveaux créditeurs	Reports à nouveaux débiteurs				
<b>CHRS</b>																	
AdN 93	- 56 739		-56 739	0	-56 739												-56 739
AdN 92	- 42 179		-42 179	987	43 166												
AdN 75	100 389		100 389	-16 341	84 048												
AdN 31	19 627		19 627	4 397	24 025												
AdN 34	- 14 057		-14 057	5 549	-8 508												-8 508
AdN 69	46 641		46 641	-10 422	36 219												
AdN 13	- 14 053	14 054	0	-15 672	-15 672												-15 672
<b>TOTAL CHRS</b>	<b>123 987</b>	<b>14 054</b>	<b>138 040</b>	<b>-31 503</b>	<b>106 537</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 475</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-80 920</b>
<b>Siège - Service commun</b>	<b>42 708</b>		<b>42 708</b>	<b>4 493</b>	<b>47 201</b>												<b>47 201</b>
<b>Activités hors CHRS</b>																	
FAMI	- 4 920		-4 920		-4 920												
AdN 75	- 1 416		-1 416		-1 416												4 697
AdN 93	66 559	52 826	-13 733		-13 733												8 873
AdN 38	- 9 588		-9 588		-9 588												-9 588
AdN 31	-		0		0												0
AdN 34	- 9 400		-9 400		-9 400												-9 400
AdN 69	1 047		1 047		1 047												1 047
AdN 13	- 5 351	9 199	3 848		3 848												3 848
AdN 92	-		0		0												0
<b>Production</b>	<b>-96 186</b>	<b>62 025</b>	<b>-34 161</b>	<b>0</b>	<b>-34 161</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 465</b>
AdN 92	22 166		22 166		22 166												
AdN 69	10 237		10 237		10 237												
<b>Total Production</b>	<b>32 403</b>	<b>0</b>	<b>32 403</b>	<b>0</b>	<b>32 403</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 403</b>
<b>Compte Associatif</b>	<b>1 458</b>		<b>1 458</b>		<b>1 458</b>												
<b>TOTAL HORS CHRS</b>	<b>-19 617</b>	<b>62 025</b>	<b>42 408</b>	<b>4 493</b>	<b>46 901</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 326</b>
<b>TOTAL</b>	<b>104 370</b>	<b>76 079</b>	<b>180 448</b>	<b>-27 010</b>	<b>153 438</b>	<b>126 982</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 475</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-86 345</b>

Note n° 12 - RESULTATS COMPTABLES ET RESULTATS DE GESTION 2018 - 2019

Etablissements	Résultat comptable 2018	Résultat antérieur repris	Résultat de gestion 2018	Résultat comptable 2019	Résultat antérieur repris	Résultat de gestion 2019	Variation Résultat de gestion
<b>Total CHRS</b>	<b>39 032</b>	<b>81 100</b>	<b>120 132</b>	<b>123 987</b>	<b>14 054</b>	<b>138 041</b>	<b>17 909</b>
<b>Total hors CHRS</b>	<b>262 060</b>	<b>60 554</b>	<b>322 614</b>	<b>-19 617</b>	<b>62 025</b>	<b>42 408</b>	<b>-280 206</b>
<b>TOTAL</b>	<b>301 092</b>	<b>141 654</b>	<b>442 746</b>	<b>104 370</b>	<b>76 079</b>	<b>180 449</b>	<b>-262 297</b>

**Note n° 13 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES ET PROVISIONS POUR  
RENOUVELLEMENT D'IMMOBILISATIONS**

<b>Etablissement</b>	<b>Montant début exercice</b>	<b>Dotation exercice</b>	<b>Reprise exercice</b>	<b>Réimputation</b>	<b>Montant fin exercice</b>
<b>Provisions affectées aux investissements réalisés</b>					
AdN 13	18 845		1 908		16 936
AdN 34	5 000				5 000
AdN 75		8 651			8 651
AdN 92					0
AdN 93	139 074		6 347		132 727
Siège	13 339		915		12 424
<b>TOTAL</b>	<b>176 256</b>	<b>8 651</b>	<b>9 170</b>	<b>0</b>	<b>175 736</b>

**Note n° 14 - TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Nature des provisions	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>	584 197		41 728	11 501	614 424
<b>Provisions pour charges:</b>					
- Provisions pour départ à la retraite	460 334	-14 730	74 601	64 161	456 043
- Provisions pour autres charges	138 426		217 607	12 403	343 631
- Provisions pour grosses réparations	468 330		73 838	13 983	528 185
	<b>1 067 090</b>	<b>-14 730</b>	<b>366 046</b>	<b>90 546</b>	<b>1 327 857</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 651 287</b>	<b>-14 730</b>	<b>407 774</b>	<b>102 047</b>	<b>1 942 281</b>
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			407 774	102 047	
- financière					
- exceptionnelle					

Retraitement en fonds propres (116 300)	-14 730
Retraitement en résultat sous contrôle tiers financeurs	
Retraitement des fonds dédiés	-14 730

- Reprise des provisions utilisées :
- Reprise des provisions devenues sans objet :
- **Total**

102 047
102 047

**Note n° 14 bis - TABLEAU DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES**

Nature des provisions	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
<b>Provisions pour clients douteux</b>	1 300		5 240		6 540
<b>Provisions pour créances usagers</b>	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>1 300</b>	<b>0</b>	<b>5 240</b>	<b>0</b>	<b>6 540</b>
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			5 240	0	
- financière					
- exceptionnelle					

Note n° 15 - TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

a) Subventions de fonctionnement affectées

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Transfert	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A				B
Siège	164 983		164 983	103 260	103 260
FAMI	0				0
AdN 13	103 615		103 588	71 510	71 537
AdN 31	57 076		55 084	67 740	69 732
AdN 34	47 355		47 355	55 374	55 374
AdN 38	8 201		8 201	26 361	26 361
AdN 69	38 070		38 070	139 823	139 823
AdN 75	86 301		46 393	35 774	75 682
AdN 92	126 172		90 308	57 370	93 234
AdN 93	117 424		102 424	310 629	325 629
<b>TOTAL</b>	<b>749 197</b>	<b>0</b>	<b>656 406</b>	<b>867 842</b>	<b>960 633</b>

**AUTRES INFORMATIONS****Note n°16 - CHARGES A PAYER**

<b>Détail des charges à payer</b>	<b>Montant</b>
1) Fournisseurs et factures non parvenues	342 683
2) Personnel	10 833
3) Dette CET	323 655
4) Organismes sociaux	435 510
5) Taxes dues sur les rémunérations	203 277
6) Dettes concernant les congés payés	758 194
	1 731 469
7) Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
8) Autres charges à payer	103 183
<b>TOTAL</b>	<b>2 177 335</b>

**Note n° 17 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE****TOTAL****64 189****Note n° 18 - PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE****TOTAL****669 738**

**Note N° 19 - AUTRES CREANCES : PRODUITS A RECEVOIR**

Libellés	31/12/2018	31/12/2019
<b>AdN 13</b>	<b>53</b>	<b>1 660</b>
Divers	53	1 660
<b>AdN 31</b>	<b>6 602</b>	<b>9 083</b>
Divers	6 602	9 083
<b>AdN 34</b>	<b>22 190</b>	<b>109 388</b>
Région Occitanie		17 500
CCAS FAJ		2 800
ARS	1 000	
Divers	5 838	3 600
CAF		1 304
CG 34		84 184
Métropole	15 352	
<b>AdN 38</b>	<b>10 500</b>	<b>2 500</b>
FAS	2 500	2 500
Métropole	8 000	
<b>AdN 69</b>	<b>0</b>	<b>965 000</b>
Conseil Régional		450 000
Ville de Lyon		100 000
Métropole Lyon		415 000
<b>AdN 75</b>	<b>135 757</b>	<b>165 547</b>
ARS	101 744	50 556
Aides emploi	24 084	4 073
Coallia		102 811
Divers	9 930	8 107
<b>AdN 92</b>	<b>1 405</b>	<b>2 553</b>
Prévoyance-IJSS	305	
Divers	1 100	2 553
<b>AdN 93</b>	<b>618 721</b>	<b>308 855</b>
CG	382 142	95 025
CAF/ALT	3 452	351
Prévoyance-IJSS	15 660	164
CR	147 801	99 670
ARS	37 200	41 800
Commune Saint Denis	26 000	
Saint Gobain		57 000
FIPD		10 000
Divers	6 466	4 845
<b>Siège</b>	<b>45 261</b>	<b>41 677</b>
CG 93		15 245
Divers	27 761	18 146
CR	17 500	8 286
<b>FAMI</b>	<b>45 744</b>	<b>122 248</b>
Communauté européenne	45 744	122 248
<b>Compte Associatif</b>	<b>450</b>	<b>942</b>
Divers	450	942
<b>Sous-Total</b>	<b>886 682</b>	<b>1 729 452</b>
Débiteurs créditeurs divers	200 798	127 172
<b>TOTAL</b>	<b>1 087 479</b>	<b>1 856 624</b>

## NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### Note n° 20 - DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Détail des produits d'exploitation	Exercice 2019	Exercice 2018	variation
<b>C.H.R.S. - D.G.F.</b>			
AdN 13	1 374 064	1 388 033	-13 969
AdN 31	465 508	465 454	54
AdN 34	289 120	269 719	19 401
AdN 69	1 146 545	1 111 882	34 663
AdN 75	2 020 070	2 002 928	17 142
AdN 92	916 832	901 494	15 338
AdN 93	1 557 524	1 562 079	-4 555
	<b>7 769 663</b>	<b>7 701 589</b>	<b>68 074</b>
<b>Autres subventions</b>			
AdN 13	214 667	218 178	-3 512
AdN 31	82 925	76 374	6 551
AdN 34	418 435	270 776	147 659
AdN 38	266 832	247 315	19 517
AdN 69	249 711	143 400	106 311
AdN 75	444 822	336 912	107 910
AdN 92	96 096	96 170	-74
AdN 93	3 338 947	2 908 680	430 267
ISEC			0
Compte associatif	0	0	0
Siège	184 261	270 529	-86 268
FAMI	76 504	45 744	
	<b>5 373 199</b>	<b>4 614 078</b>	<b>759 121</b>
<b>Production</b>			
AdN 69	211 290	266 170	-54 880
AdN 92	243 347	260 397	-17 050
	454 637	526 567	-71 930
<b>Participations forfaitaires</b>	155 033	135 955	19 077
	<b>609 670</b>	<b>662 522</b>	<b>-52 853</b>
<b>Autres produits</b>			
Reprises amortissements et provisions	102 047	166 031	-63 984
Transfert de charges	25 628	17 062	8 566
Autres produits	560 072	496 317	63 755
Quote-part des usagers	107 620	67 948	39 672
	<b>795 368</b>	<b>747 358</b>	<b>48 010</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 547 899</b>	<b>13 725 547</b>	<b>822 352</b>

**Note n° 21 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Détail des charges	Exercice 2019	Exercice 2018
Exercice courant	94	893
Exercices antérieurs		
Sur opération en capital (VCN cessions)	3 422	1 945
Dotations aux provisions réglementées (148)	11 959	6 300
Engagements à réaliser sur fonds dédiés	867 842	610 625
<b>TOTAL</b>	<b>883 317</b>	<b>619 763</b>

Détail des produits	Exercice 2019	Exercice 2018
Sur opérations de gestion		
Sur exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
- Produits des cessions d'actifs	13 705	8 000
- Quotes-parts subventions virées au compte de résultat	89 530	75 060
- Quotes-parts apports virés au compte de résultat		
	103 235	83 060
Reprises sur provisions réglementées	80 351	88
Reprises sur provisions réglementées (Immobilisations)	9 170	13 496
Reprises des fonds dédiés	576 055	560 131
	665 576	573 714
<b>TOTAL</b>	<b>768 811</b>	<b>656 775</b>

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-114 506</b>	<b>37 012</b>
------------------------------	-----------------	---------------

## AUTRES INFORMATIONS

### Note n° 22 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunts auprès des établissements de crédit	440 568
part à moins d'un an	46 518
part à plus d'un an et moins de 5 ans	146 143
part à plus de cinq ans	247 907
d) indemnité de fin de carrière 2019 - 2023 : Nous avons 456 043 € (voir note I § L) de provisionnés pour un engagement de :	572 729
<b>Engagements reçus</b>	
Néant	

**Note n° 23 - EFFECTIF**

E.T.P. au 31/12/2019  
Nombre de salariés au 31/12/2019

194,34  
209

**Note n° 24 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, nous vous informons qu'aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts cadres dirigeants tous bénévoles

**Note n° 25- DROIT INDIVIDUEL FORMATION (DIF)**

Depuis le 1er janvier 2015 le DIF n'existe plus.  
Le dispositif DIF a été remplacé par le dispositif Compte Personnel de formation (CPF)  
Ce nouveau dispositif n'est plus géré en interne

**Association AMICALE DU NID**

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine  
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau  
75010 - PARIS

**RAPPORT SPÉCIAL DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES CONVENTIONS (article L 612-5 du Code de Commerce  
et L 313-25 du CASF)

EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

**Association AMICALE DU NID**  
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine  
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'Eau  
75010 - PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
SUR LES CONVENTIONS (ARTICLE L 612-5 DU CODE DE COMMERCE ET L313-25 CASF)  
EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Les conventions soumises à l'Assemblée Générale :

**I. CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DU COMMERCE**

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

**II. CONVENTION ARTICLES L313-25 ET R314-49 DU CASF (CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)**

Les conventions qui ont été portées à notre connaissance sont les suivantes :

- Rémunérations des cadres dirigeants salariés au sens de l'article L.212.15-1 du code du travail d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant des établissements sociaux et médico-sociaux. Les rémunérations du Directeur Général, et des directrices ou directeurs de service sont mentionnées en annexe.
- Rémunérations des membres de la famille de Cadres dirigeants et Directeurs : néant.
- Rémunérations de membres de la famille d'un Administrateur : Néant.

Fait à Paris, le 15 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes.  
**Léo JEGARD & ASSOCIES**

Signé électroniquement par  
CONNECTIVE NV -  
CONNECTIVE ESIGNATURES de  
la part de Franck NACCACHE  
(f.naccache@jegardcreatis.com)  
Date : 15/06/2020 10:48:25  
Signé avec le code à usage  
unique : 907932

**Franck NACCACHE**  
Associé

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2019

### LEXIQUE DES ABREVIATIONS

<b>AAVA</b>	Atelier d'adaptation à la vie active
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>AdN</b>	Amicale du Nid
<b>BRF</b>	Besoin en fonds de roulement
<b>CA</b>	Conseil d'administration
<b>CASF</b>	Code de l'action sociale et des familles
<b>CHRS</b>	Centre d'hébergement et de réadaptation sociale
<b>CET</b>	Compte épargne temps
<b>CHU</b>	Centre d'hébergement d'urgence
<b>CITS</b>	Crédit d'impôt sur la taxe des salaires
<b>CPC</b>	Constitution de Partie Civile
<b>CPH</b>	Centre Provisoire d'Hébergement
<b>CPOM</b>	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
<b>CRC</b>	Comité de la Réglementation Comptable
<b>CPC</b>	Comité Social et Economique
<b>CT</b>	Comité territorial
<b>DRDFE</b>	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
<b>FAMI</b>	Fonds asile, migration et intégration (fonds européen)
<b>FCP</b>	Fonds commun de placement
<b>FREX</b>	Fonds de roulement d'exploitation
<b>FRI</b>	Fonds de roulement d'investissement
<b>FRNG</b>	Fonds de roulement global
<b>HUDA</b>	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs.ses d'Asile
<b>QPC</b>	Question Prioritaire de Constitutionnalité

